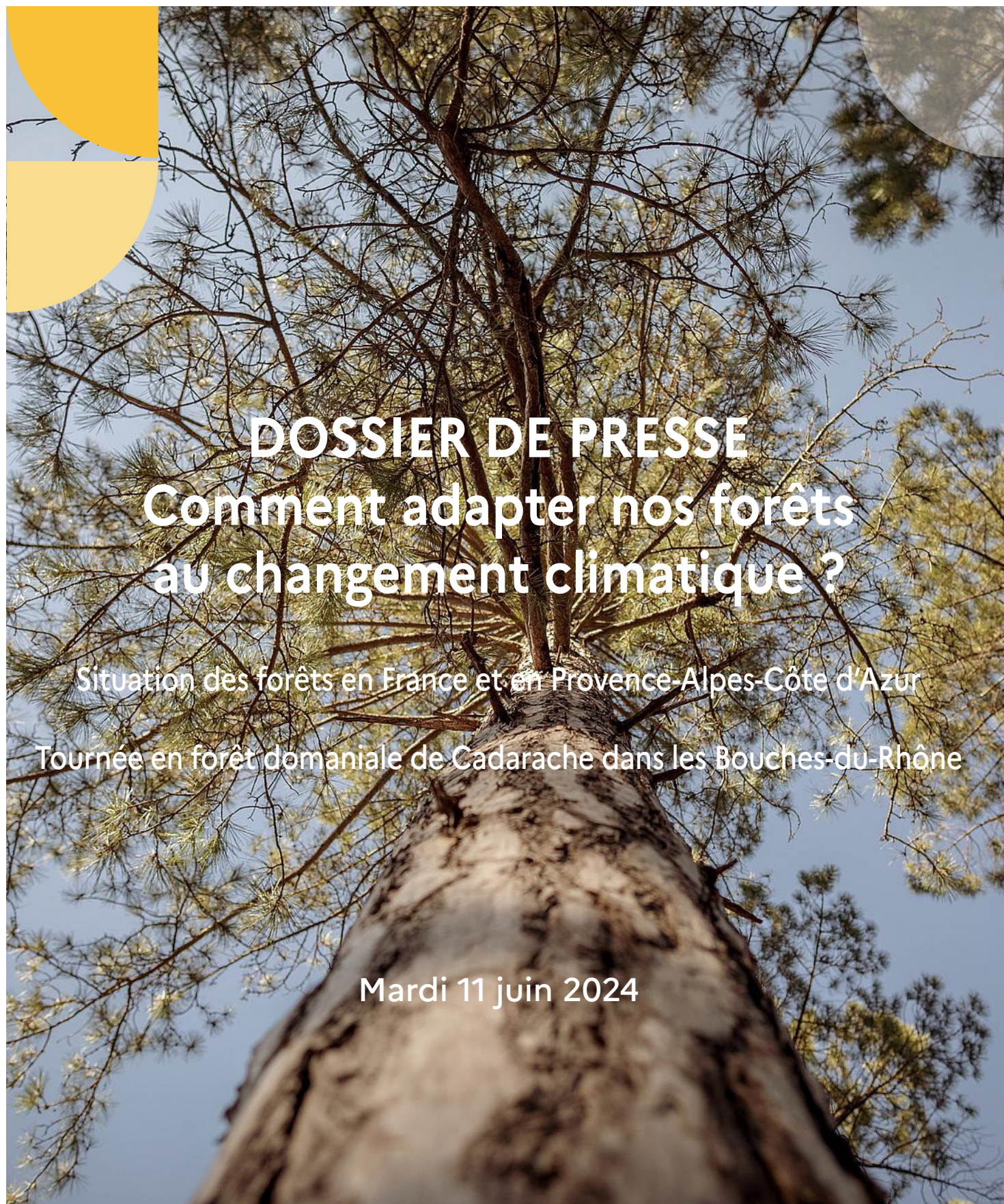




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



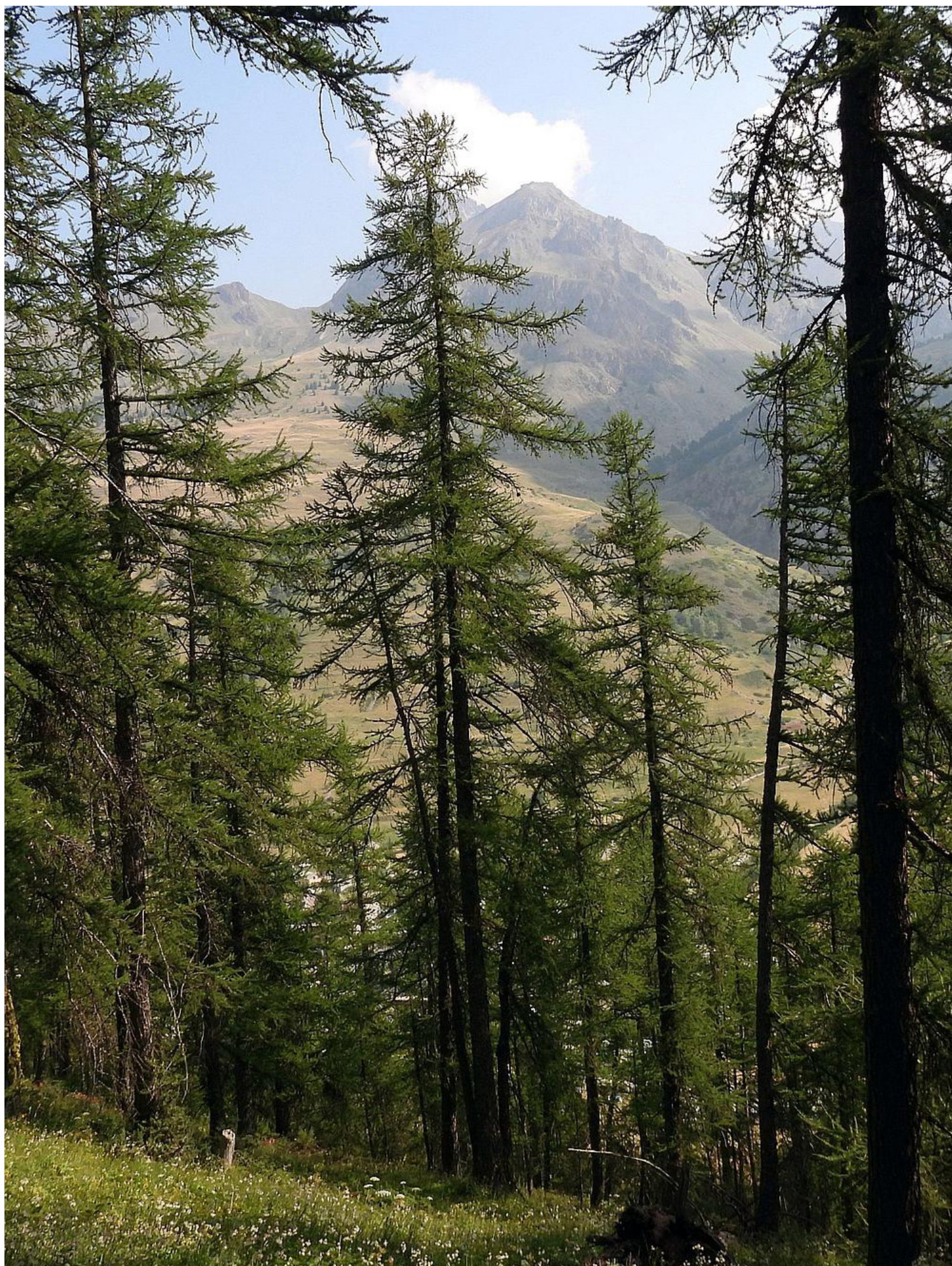
# DOSSIER DE PRESSE

## Comment adapter nos forêts au changement climatique ?

Situation des forêts en France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tournée en forêt domaniale de Cadarache dans les Bouches-du-Rhône

Mardi 11 juin 2024





# Sommaire

<b>Les forêts à l'épreuve du changement climatique</b>	<b>p. 4</b>
1.1. Les forêts souffrent du changement climatique	p. 4
1.2. Les trois atouts de la forêt et du bois face au changement climatique	p. 6
<b>Un panel de solutions pour des forêts plus résilientes</b>	<b>p. 7</b>
2.1. Vers une forêt mosaïque	p. 7
2.2. Privilégier la régénération naturelle	p. 8
2.3. Mettre en œuvre la politique de renouvellement forestier financée par l'Etat en forêt domaniale et accompagner les collectivités en forêt communale	p. 9
2.4. Développer et diversifier les ressources génétiques forestières	p. 10
<b>Le Pôle national des ressources génétiques forestières de l'ONF à Cadarache</b>	<b>p. 11</b>
3.1. Les missions de la pépinière de Cadarache	p. 11
3.2. Les principaux programmes de la pépinière	p. 12
<b>Situation des forêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>p. 13</b>
<b>La forêt domaniale de Cadarache</b>	<b>p. 15</b>
5.1. Un peu d'histoire	p. 15
5.2. Composition de la forêt	p. 16
5.3. La faune sauvage	p. 17
5.4. Etat sanitaire de la forêt	p. 17

---

Contacts presse

Claire Vignon - 06 11 13 15 01



## LES FORÊTS À L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

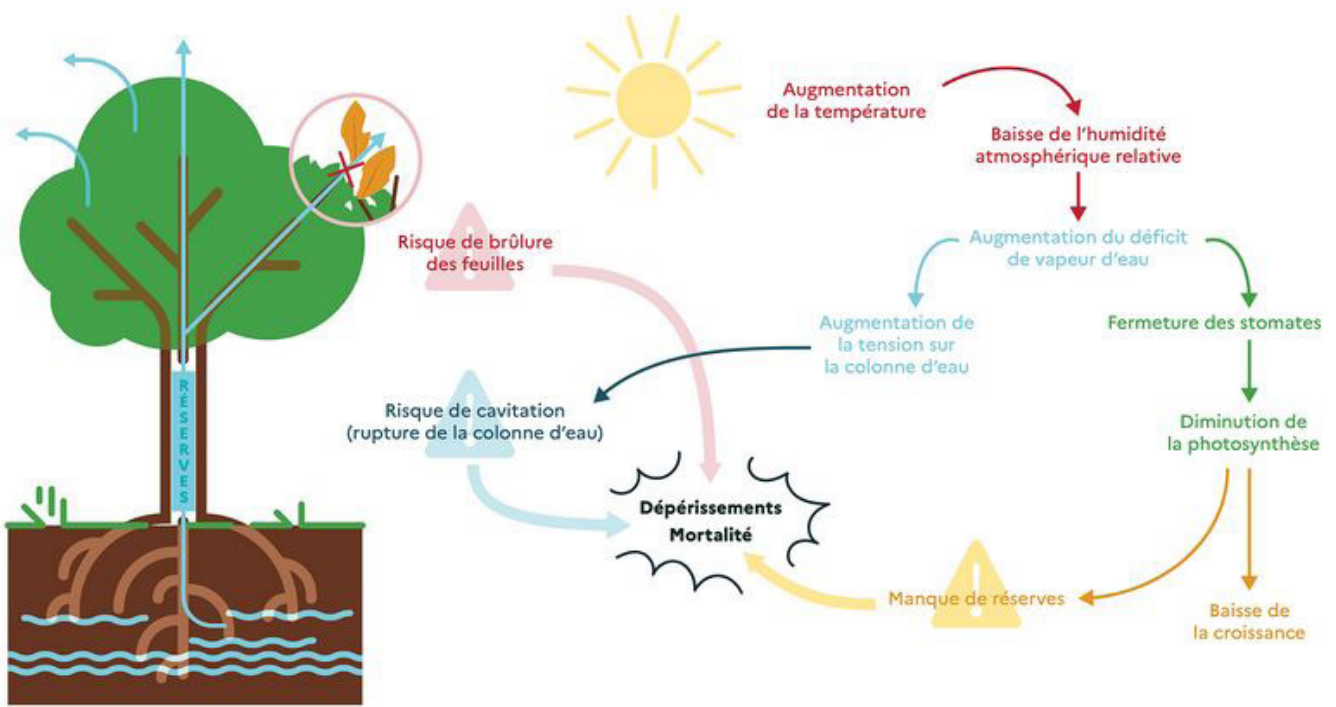
La forêt couvre 30% du territoire de la France métropolitaine. Ces dernières années, dans de nombreuses régions, la forêt française souffre, comme ailleurs dans le monde. Des arbres meurent, victimes du réchauffement climatique ou d'attaques de ravageurs (insectes, champignons). Ce phénomène se concentre surtout sur le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté, le nord des Alpes, la Normandie et la Picardie. Cependant, les forêts du sud de la France ne sont pas épargnées.

### 1.1. LES FORÊTS SOUFFRENT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'augmentation de la température à la surface de la terre modifie la répartition des pluies et des vents ce qui entraîne des événements climatiques extrêmes plus fréquents. Les écosystèmes sont alors menacés et la forêt n'y échappe pas. Températures élevées et manque de pluie assèchent les sols. Les arbres ainsi privés d'eau, souffrent. On parle de stress hydrique et certaines essences voient leur feuillage sécher et tomber plus tôt dans la saison. Les forêts se trouvent alors plus exposées au risque d'incendie et aux attaques de parasites. Certains parasites prolifèrent, et en s'attaquant au tronc, aux feuilles et aux racines, ils peuvent conduire à la mort d'arbres déjà affaiblis par le réchauffement climatique.

#### **Le manque d'eau, un risque réel pour les arbres.**

Quand le besoin en eau de l'arbre est trop élevé par rapport à l'eau disponible dans le sol et que les stomates des feuilles (sortes de « pores » qui permettent les échanges gazeux) ne sont pas totalement fermés, des bulles d'air se forment dans les vaisseaux de l'arbre et empêchent la conduction de l'eau, créant une embolie que l'on appelle cavitation et qui conduit au dépérissement de l'arbre et à terme à sa mort.



## Les conséquences :

- En 2100, **50%** de la forêt basculerait en inconfort climatique si l'on suit la prévision des +4° indiquée par le gouvernement dans sa trajectoire d'adaptation au changement climatique.
- Les épisodes répétés de sécheresse ont considérablement fragilisé certains peuplements forestiers.
- Cessécheresses à répétition mettent les arbres dans des états de stress hydrique important. Les sapins et les hêtres rougissent, les épicéas sont attaqués par les scolytes, les châtaigniers par la maladie de l'encre... Même le chêne, pourtant moins sensible aux variations climatiques, est concerné.

## Résultat : une « tempête silencieuse »

La mortalité des arbres s'est accélérée dans des proportions sans précédent. **670 000 hectares** de forêts sont touchées par des dépérissements dans l'hexagone (dont 300000 ha de forêts publiques sur les 4,6 millions gérés par l'ONF).

- Augmentation du taux de mortalité en 10 ans.
- Capacité de séquestration du carbone divisée par 2 en 10 ans.



## 1.2. LES TROIS ATOUTS DE LA FORÊT ET DU BOIS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Certes la forêt souffre, mais elle représente aussi un atout face au changement climatique car elle aide à réduire la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

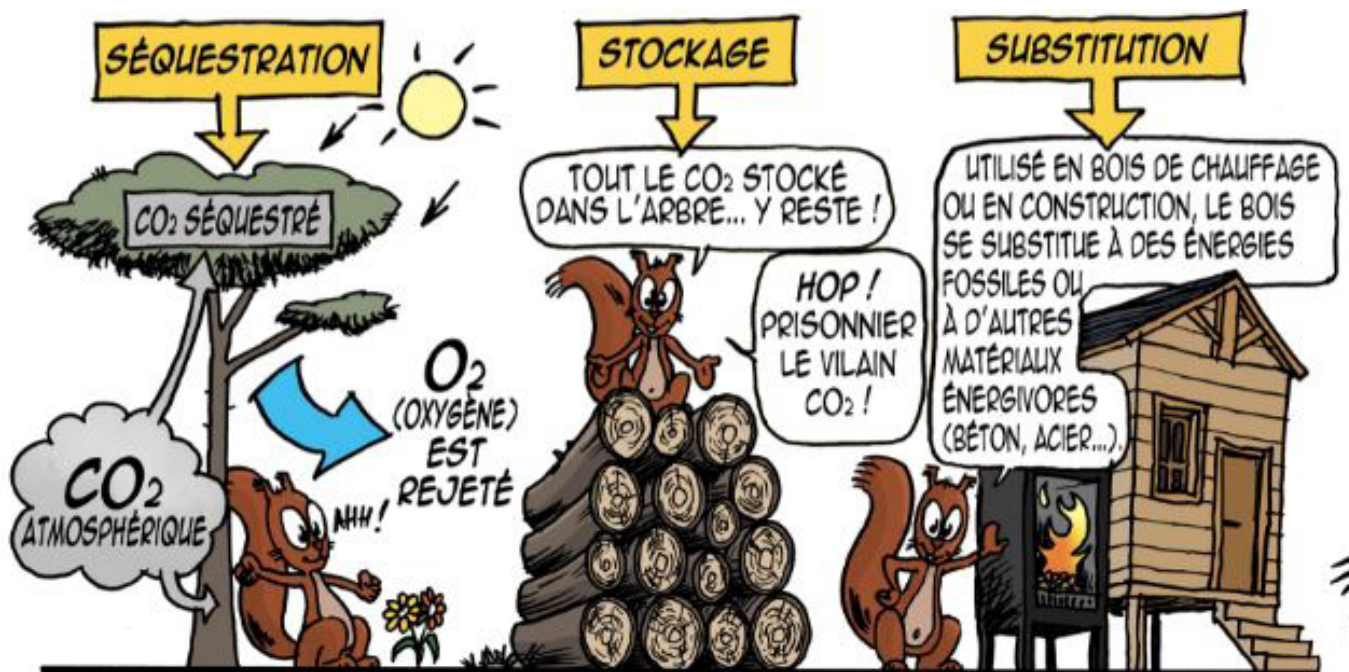
En effet, afin d'assurer leur croissance, les arbres absorbent le CO<sub>2</sub> présente dans l'atmosphère. En France, **31,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>** sont ainsi séquestrées chaque année dans les forêts.

Même coupés, les arbres continuent leur lutte contre le réchauffement climatique. Une partie du CO<sub>2</sub> reste stocké dans le bois, un matériau durable. Le bois est aussi le matériau le plus renouvelable. Dans une forêt bien gérée, chaque arbre coupé laisse place à un nouvel arbre.

Le bois, substitué au ciment et à l'acier dans la construction, permet de limiter des rejets de CO<sub>2</sub>. Pour se chauffer on l'utilise à la place du charbon, du pétrole et du gaz naturel.

**Séquestration, Stockage, Substitution**, sont les 3 atouts de la forêt et du bois dans la lutte face au réchauffement climatique. On les appelle les 3S. Ils représentent 27% des émissions de CO<sub>2</sub> en France.

**1 tonne de CO<sub>2</sub>, c'est ce que peut stocker 1 m<sup>3</sup> de produits fabriqués en bois.**



# UN PANEL DE SOLUTIONS POUR DES FORÊTS PLUS RÉSILIENTES

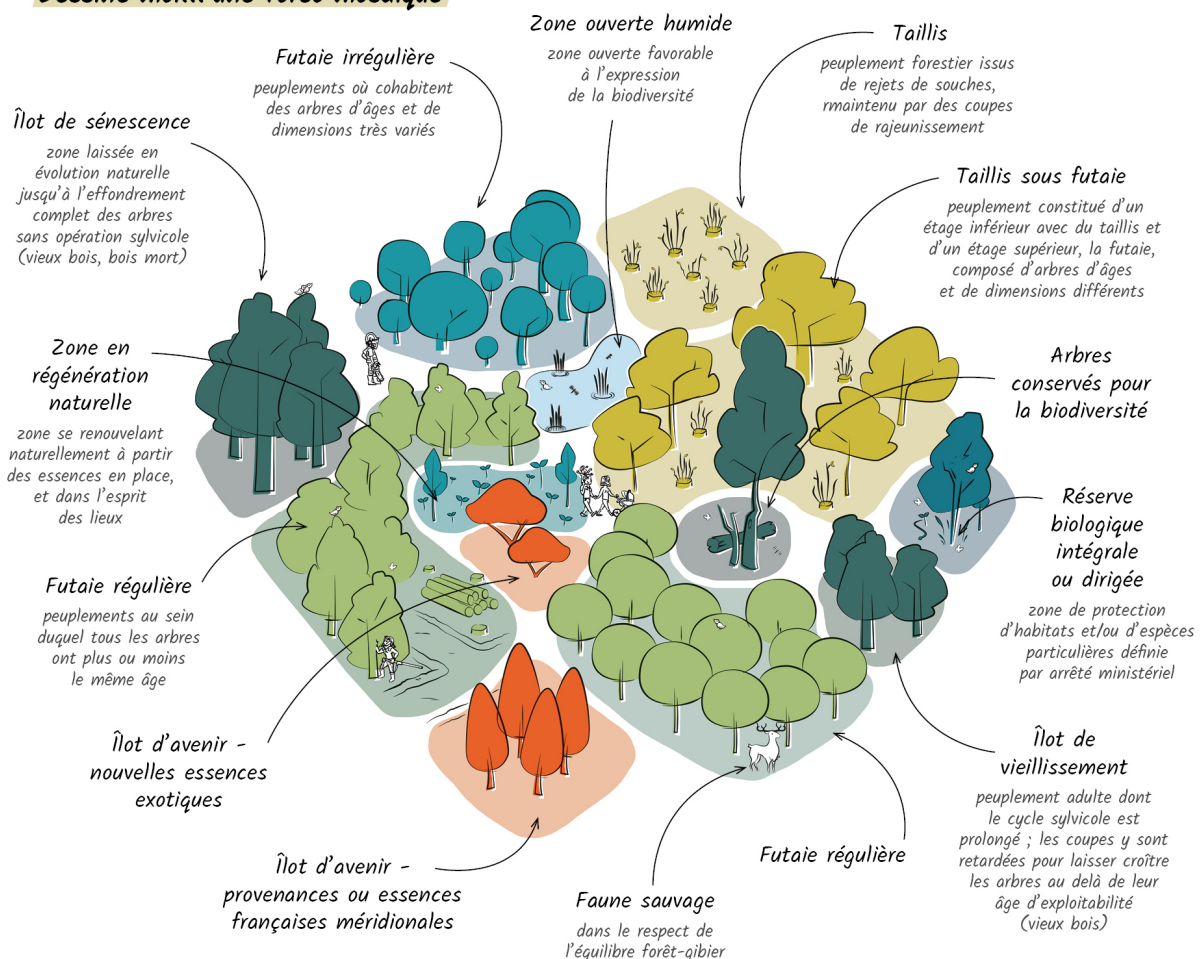
Face au changement climatique, on agit en terrain incertain. La meilleure formule est de tester plusieurs solutions. De nombreuses actions ont déjà été mises en place sur le terrain, depuis une dizaine d'années, grâce notamment aux travaux de recherche menés par l'ONF en collaboration avec des partenaires comme l'INRAE. Ces actions vont dans le sens d'une modification progressive un peu partout des forêts en France, avec l'impératif de créer les conditions d'une forêt plus diversifiée et équilibrée face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux.

## 2.1. VERS UNE FORÊT MOSAÏQUE

L'ONF a retenu le concept de forêt mosaïque comme fondement de l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Le principe est la diversification, c'est-à-dire une forêt offrant un paysage varié, organisé en futaie régulière (arbres sensiblement de même âge au sein d'une même parcelle), irrégulière (arbres de tous âges au sein d'une

même parcelle), zone de régénération naturelle, zones de plantations, îlots d'avenir où sont testées des essences nouvelles à caractère plus résistant aux sécheresses, tout en continuant d'y associer des zones en libre évolution (réserves biologiques, îlots de sénescence) nécessaires pour préserver la biodiversité.

### Dessine moi... une forêt mosaïque





## 2.2. PRIVILÉGIER LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE

L'ONF reste fidèle à sa philosophie de privilégier la régénération naturelle dès lors qu'elle est adaptée au changement climatique en cours.

**La régénération naturelle compte encore pour 80% de la régénération de la forêt.** Cela signifie que l'ONF cherche en priorité à donner **un coup de pouce à la nature**. Les forestiers de l'ONF dégagent les jeunes pousses pour permettre leur croissance, tout en laissant se faire la germination naturelle des graines apportées par le vent ou par certains animaux.

Alors que les dépérissements s'accroissent, l'ONF fait le choix d'intervenir en accompagnant les dynamiques d'évolution spontanées. Pour autant, ces interventions sont dosées et se font de manière graduelle, au vu des situations rencontrées.

Quatre cas de figure sont possibles :

- **La forêt est jugée apte à résister à l'évolution climatique** (50% de la forêt française serait dans ce cas) : l'ONF poursuit sa stratégie « historique » de renouvellement par régénération naturelle. C'est le scénario de reconduction de l'existant.
- **La forêt en place est jugée vulnérable pour les essences-objectifs**, mais d'autres essences présentes s'avèrent nettement mieux adaptées. L'objectif sera alors de favoriser ces dernières pour obtenir un mélange plus résilient. C'est le scénario de recombinaison entre espèces en place, par régénération naturelle.
- **La forêt en place est jugée vulnérable pour l'ensemble des essences** qui la composent. Dans ce cas on ne peut

plus se limiter à la seule régénération naturelle. Il faut injecter du « sang neuf » sous forme d'enrichissement par des provenances ou des essences plus résistantes. On favorise par plantations des flux de gènes issus de provenances ou autres essences à tempérament plus méridional. C'est le scénario de transformation sur base d'essences autochtones.

- **La forêt est située dans un secteur qui pourrait sortir des domaines biogéographiques et bioclimatiques connus de notre pays**, pour basculer dans des situations climatiques connues uniquement à l'étranger. Les essences de secours seront donc elles aussi à identifier hors de France. Dans ce cas extrême, minoritaire en surface, l'introduction raisonnée et maîtrisée d'espèces exotiques se justifie, sauf à considérer que le maintien d'une forêt à cet endroit n'est plus un objectif. On est là dans le domaine expérimental mené par le service Recherche, Développement et Innovation (RDI) de l'ONF, avec les projets d'îlot d'avenir et les dispositifs expérimentaux de diversification en gestion.







## 2.3. METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT FORESTIER FINANCÉE PAR L'ETAT EN FORÊT DOMANIALE ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS EN FORÊT COMMUNALE

L'ONF met en oeuvre la politique de renouvellement forestier financé par l'Etat, en complément de sa politique de renouvellement par régénération naturelle.

Le Gouvernement a lancé, à l'automne 2020, un plan de relance doté d'un volet forestier comprenant une esure dédiée au renouvellement forestier, avec 60 millions d'euros et 10 100 ha pour la forêt domaniale. D'autres aides locales (Région, mécénat, compensation défrichement...) sont venues renforcer le dispositif gouvernemental d'aides au renouvellement forestier.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, cela s'est traduit au total par :

- 57 forêts** publiques concernées
- 308 000 plants**
- 510 hectares** de forêts renouvelées ou enrichies.



### France 2030, le nouveau programme lancé par l'Etat.

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030 annoncé par le Président de la République Emmanuel Macron, fin 2021, **500 millions** d'euros ont été attribués aux forêts françaises qui s'ajoutent aux **300 millions** d'euros déjà déployés en 2021 dans le cadre du Plan de Relance pour rendre la filière forêt-bois plus résiliente.

Avec France 2030 « renouvellement forestier », 40 millions d'euros sont affectés à la forêt domaniale et 5000 ha de peuplements sont ou vont être régénérés.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **960 000 €** affectés à la forêt domaniale,
- **219 ha** de peuplements régénérés.



Reconstitution d'un peuplement forestier, en forêt domaniale du Toulourenc (massif forestier du Mont-Ventoux), avec le soutien du plan de relance.



## 2.4. DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Pour réussir l'adaptation au changement climatique, même si la régénération naturelle reste privilégiée, il faudra recourir plus que par le passé à la plantation ou à l'enrichissement. Ceci nécessite de disposer de ressources génétiques adaptées. Pour cela, plusieurs leviers doivent être mobilisés :

- les vergers à graines,
- la valorisation des ressources génétiques forestières via les conservatoires et banques de graines méridionales ou rares,
- la mise en place de dispositifs expérimentaux.

Ces dispositifs sont pilotés par le département Recherche, Développement et Innovation (RDI) de l'ONF qui réunit 70 chercheurs mobilisés aux côtés des forestiers.

**Les îlots d'avenir.** En créant en pleine forêt des « îlots d'avenir », l'ONF cherche à connaître les essences d'arbres qui, demain, sauront résister aux climats plus chauds et secs. Ce dispositif, unique en France, permettra de démultiplier les résultats des expérimentations et de tester de nouvelles essences et provenances d'arbres afin de sélectionner les plus adaptées. Un véritable laboratoire pour les chercheurs de l'ONF.

**424 îlots d'avenir** ont déjà été implantés en France dont **24 en région** Provence-Alpes - Côte d'Azur, dans 6 forêts domaniales, totalisant 8 250 plants de 6 essences (sapin de Céphalonie, calocèdre, cèdre de l'Atlas, pin noir de Salzman, sapin de Douglas, pin blanc de Bosnie).



Verger conservatoire de pins de Salzman



Dispositifs expérimentaux réalisés en pépinière

---

# LE PÔLE NATIONAL DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DE L'ONF À CADARACHE

**« La pépinière expérimentale de Cadarache : un outil au service des chercheurs et professionnels des milieux forestiers et naturels ».**

Les pépinières expérimentales de l'Etat ont été confiées en gestion à l'ONF à compter de 2013 dans le cadre d'une mission d'intérêt général sur les ressources génétiques forestières.

Celle de Cadarache, née du transfert de la pépinière historique d'Aix les Milles est en fonctionnement depuis juin 2017. Riche d'un long savoir-faire expérimental, la pépinière de Cadarache est un outil précieux au service des chercheurs et professionnels des milieux forestiers.

## 3.1. LES MISSIONS DE LA PÉPINIÈRE DE CADARACHE

- Inventaire et conservation des ressources génétiques forestières.
- Amélioration de la productivité des forêts, grâce à des programmes d'amélioration génétique.
- Adaptation des forêts au changement climatique, par l'évaluation de potentiels adaptatifs de diverses espèces, provenances et cultivars. La pépinière de Cadarache met en œuvre des dispositifs expérimentaux complexes de stress hydrique utilisant des robots d'irrigation avec rampes mobiles.

Tournée vers l'expérimentation, la pépinière de Cadarache teste de nouvelles essences peu connues afin de proposer un mode de culture adapté.





## 3.2. LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE LA PÉPINIÈRE

Deux programmes permanents :

- **Le conservatoire de Sorbier domestique** (*Sorbus domestica*) qui réunit 75 génotypes. Il est prévu d'augmenter le conservatoire dans les années futures.
- **La collection de pin de Salzman** (*Pinus salzmanii*) qui réunit 697 génotypes. L'objectif du programme est la conservation et la duplication de la collection, afin de protéger ex-situ la ressource forestière de pin de Salzman.

De nombreux programmes annuels et pluriannuels, parmi lesquels :

- L'élevage de porte-greffe de pin de Salzman et de sorbier domestique ;
- Le projet RESTORE (natuRe-basEd SoluTions for imprOving REforestation) qui étudie les réponses des arbres et du microbiote du sol associé, au stress de la sécheresse dans trois types de peuplements : pin d'Alep, chêne pubescent et chêne vert ;
- Des tests de résistance au stress hydrique sur le chêne pubescent et le cèdre de l'Atlas
- L'élevage de plants pour tester des produits retardants utilisés dans la lutte contre les feux de forêt.

### La collection de pin de Salzman de Saint-Paul-Lez-Durance.

Les greffons récoltés par l'INRA au cours des prospections de terrain sur les peuplements de pin de Salzman en région méditerranéenne (5 sites) ont été greffés en pépinière. 1450 plants ont été greffés constituant ainsi une collection clonale de pin de Salzman. Ces plants ont été mis en terre à Saint-Paul-lez-Durance, à proximité de la pépinière de Cadarache, dans un but conservatoire. A partir de ces premières greffes, un autre greffage en cascade a été effectué en 2016 et 2017 afin de dupliquer les génotypes représentés, à la pépinière de Cadarache. Actuellement, la collection est en cours de duplication pour être installée en Dordogne sur un terrain de l'INRAE.



Collection de pins de Salzman

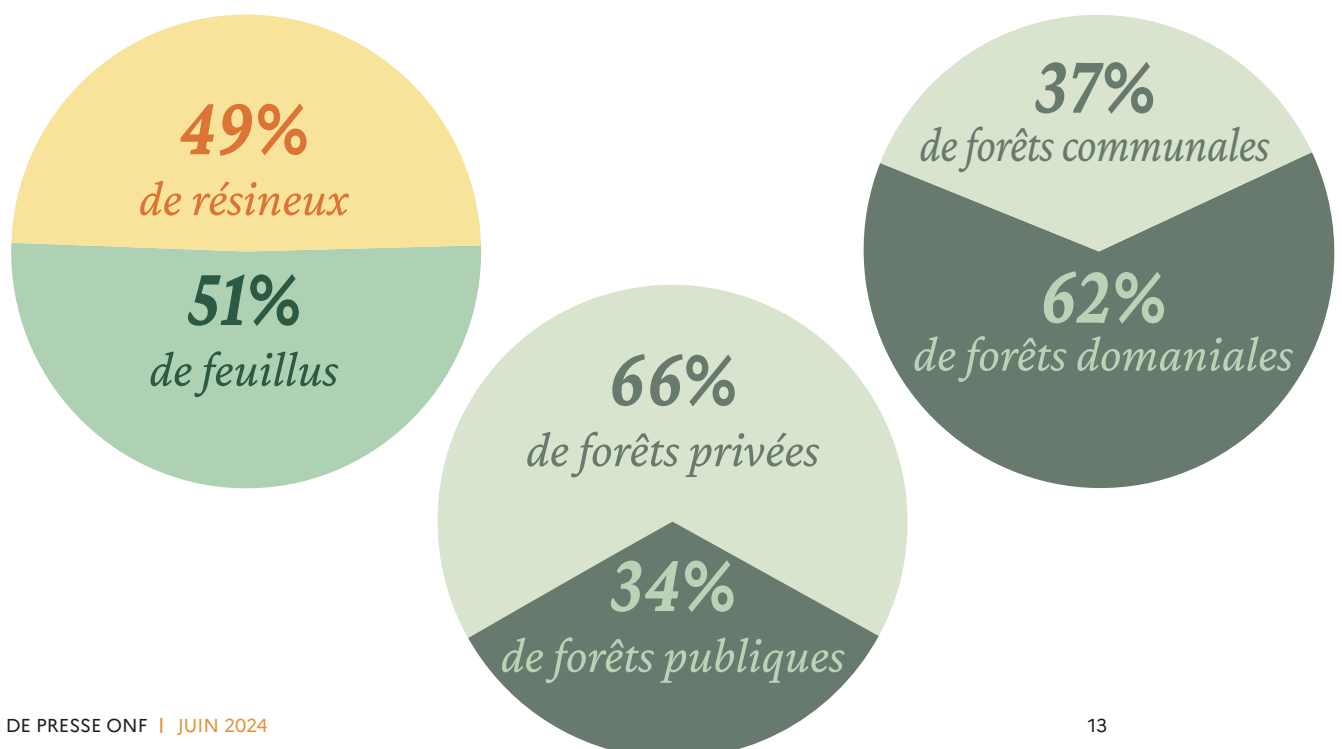
# SITUATION DES FORÊTS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Avec **1,5 million d'hectares**, la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 9,4% de la forêt française. La région se place en deuxième position nationale pour son taux de boisement (48%, contre 29% en moyenne au niveau national). Elle se caractérise par une grande richesse biologique de ses espaces naturels due à l'influence contrastée des climats méditerranéen et montagnard. Les zones les plus boisées se situent dans les Alpes du Sud (régions de Digne-les-Bains et Gap). En raison de la pression humaine forte sur tout le littoral de la Côte d'Azur, les forêts sont moins présentes dans le secteur niçois.

Les principaux massifs sont ceux des Maures et de l'Esterel, du Luberon, des Alpilles, de la Montagne Sainte-Victoire, de la Sainte-Baume, du Mercantour, des Écrins, du Ventoux. L'ONF assure la gestion de plus de 720 000 hectares de forêt et autres milieux naturels (soit 34% de la surface forestière de la région).

## Répartition des surfaces et des essences

Le **pin sylvestre** est largement dominant dans les départements montagneux tandis que le **pin d'Alep** est prépondérant dès que le caractère méditerranéen s'affirme. Le **mélèze d'Europe** est bien représenté dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes. Le **chêne pubescent**, quant à lui, représente quasiment la moitié des peuplements feuillus.



## Vulnérabilité des forêts au changement climatique, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Les principales essences affectées par le changement climatique, sur lesquelles on observe des signes de dépérissement sont : le pin sylvestre, le pin noir, le sapin pectiné. Le dépérissement du sapin pectiné dans les Alpes-Maritimes a débuté il y a déjà longtemps. Aujourd'hui le sapin pectiné situé en-dessous de 1200 voire 1300 m d'altitude est très vulnérable.

⇒ La récolte de bois sanitaires de **sapin pectiné** représente cette année (campagne de martelage automne 2023/été 2024) 7500 m<sup>3</sup> soit 38% de la récolte totale de sapin pectiné en forêts publique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La ressource mobilisable de sapin pectiné est significativement affectée par les bois dépérissants.

⇒ Pour le **pin sylvestre** c'est environ 200 m<sup>3</sup> ce qui ne représente que 11% de la récolte totale de pin sylvestre. Ce faible pourcentage s'explique par le fait que les dépérissements de pin sylvestre sont situés surtout dans des zones hors sylviculture.

Au-delà de ces deux essences on observe des dépérissements de chêne vert sur des stations très contraignantes.

Plus au sud, la forêt méditerranéenne à pin d'Alep et chêne vert est certainement mieux adaptée à des étés secs et chauds, mais elle a besoin des pluies du printemps et de l'automne et aussi de vrais hivers. Or les hivers sont de plus en plus doux et les arbres ne se mettent plus au repos. Si un coup de froid arrive, ils sont alors beaucoup plus sensibles. Nous observons que le feuillage des pins d'Alep et des chênes verts est beaucoup plus clair.

Sapins dépérissants, Ventoux



©Emilie Reynaud/ONF

---



---

# LA FORÊT DOMANIALE DE CADARACHE

La forêt domaniale de Cadarache, située sur la commune de Saint-Paul-Lez-Durance, couvre **802,50 hectares**. Elle appartient à l'Etat français depuis le 15 décembre 1919. Située à la confluence de la Durance et du Verdon, la forêt domaniale de Cadarache bénéficie d'un climat atypique avec l'influence du climat méditerranéen et montagnard qui favorise une mosaïque de milieux très diversifiés :

- Des secteurs, boisés depuis toujours, qualifiés de forêt ancienne, avec une grande diversité des stades d'évolution depuis les jeunes taillis jusqu'aux futaies âgées.
- Des milieux plus ouverts constitués d'anciennes terres agricoles parsemées de très vieux chênes remarquables.
- Au bord du Verdon, une ripisylve s'est développée dans l'ancien lit de la rivière et présente une biodiversité remarquable, avec de nombreuses zones humides.

## 5.1. UN PEU D'HISTOIRE

L'origine du domaine forestier de Cadarache est très ancienne. Il aurait été fondé au X<sup>ème</sup> siècle par les moines de Saint-Victor de Marseille.

Au XII<sup>ème</sup> siècle, il est possédé par les Templiers qui en font une véritable place forte. Le château date de cette époque. Il passe ensuite aux mains des Chevaliers de Malte.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les comtes de Provence y établissent leur garnison. De nombreux princes viendront habiter le château en période de chasse car la forêt de Cadarache était déjà réputée pour son abondance en gibiers divers.

Plus tard, le domaine devient la propriété de familles renommées, pendant plusieurs générations, voire pour certaines, pendant plusieurs siècles : l'ambassadeur Honoré de Berre ; le premier Marquis de France, Louis de Villeneuve-Trans, le Comte de Tende, Claude de Savoie...

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, la puissante famille Valbelle fait l'acquisition du domaine de Cadarache et le conserve jusqu'à la révolution.

Après la tourmente, le domaine est démembré puis reconstitué par un descendant des Valbelle, le Comte de Castellane-Majastres, puis conservé par les héritiers jusqu'en 1861. Suite à une vente aux enchères, en 1861, la forêt de Cadarache revient à la famille Barthelon qui la lègue en 1905 à la ville d'Embrun.

En 1914, monsieur Labro devient propriétaire par vente de gré à gré et en 1919, un échange est réalisé entre l'Etat français et monsieur Labro, faisant de l'Administration des Eaux-et-Forêts le dernier propriétaire.



## 5.2. COMPOSITION DE LA FORÊT

Les deux principales essences forestières sont le **chêne pubescent** (43,7%) et le **chêne vert** (42,8%). Le reste, 13,5% de la surface boisée, est couverts d'autres feuillus dont l'érable de Montpellier, et de résineux (pin sylvestre, cèdre de l'Atlas, pin noir, pin d'Alep et autres pins) qui représentent 9%.

### Des peuplements et arbres remarquables

**La ripisylve de Verdon** (forêt de bord de rivière) est une forêt luxuriante en évolution naturelle avec des essences rares pour le département des Bouches-du-Rhône, de nombreuses lianes, des arbres morts et des peupliers blancs de dimension imposante.

**Le parc à mouflon** : peuplement à l'aspect original, type agroforestier, composé d'arbres âgés individualisés à couvert discontinu, sur des prairies sèches.

**Les vieux chênes pubescents** : isolés ou en peuplement sur de petites surfaces à proximité d'anciens bâtis. Ces arbres multi centenaires, à houppier très développé, présentent des diamètres proches de 65 cm pour des hauteurs supérieurs à 14 m.

**Les essences introduites.** Elles représentent 53ha, soit 6% de la forêt. Ces plantations, essentiellement résineuses ont été réalisées à but expérimental avec pour objectif de tester l'acclimatation d'essences non autochtones. Les introductions les plus réussies concernent le cèdre de l'Atlas, les pins noirs, les sapins méditerranéens et le cyprès. Certaines essences se sont révélées inadaptées : douglas, sapin de Nordman, pin pignon.

Quelques feuillus ont également été testés : des essences autochtones (chêne pubescent et vert) mais aussi des essences exogènes comme l'aulne à feuilles en cœur, le platane, le charme houblon... Les plus réussies concernent les peupliers, les noyers et les merisiers.

Très vieux chêne, réservoir de biodiversité, forêt domaniale de Cadarache







## 5.3. LA FAUNE SAUVAGE

Plusieurs inventaires ont permis t'attester la présence d'espèces remarquables.

**Les oiseaux** : plus de 150 espèces dont certaines vulnérables comme le Grand Duc d'Europe, la Chevêche, le Butor étoilé, le Crabier chevelu...

**Les chiroptères** (chauve-souris) : 11 espèces inventoriées, dont les plus intéressantes : la Barbastelle d'Europe, Le Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et soprane, le Molosse de Cestoni, le Petit rhinolophe...

**Les insectes** : de nombreux coléoptères saproxyliques sont des bio-indicateurs qui attestent de la qualité écologique des forêts comme la Lucane cerf-

volant, le Grand Capricorne, le Taupin... Deux espèces très rares, le Pique-Prune et le Bupreste du chêne, inféodés aux troncs et cavités des vieux arbres feuillus.

La forêt domaniale abrite aussi des espèces plus communes :

- des grands mammifères : renard, blaireau, sanglier, chevreuil et des espèces introduites (mouflon de Corse et cerf Sika),
- des petits mammifères : fouine, lièvre et lapin,
- des oiseaux chassables : bécasse, grive, pigeon et perdrix rouge.

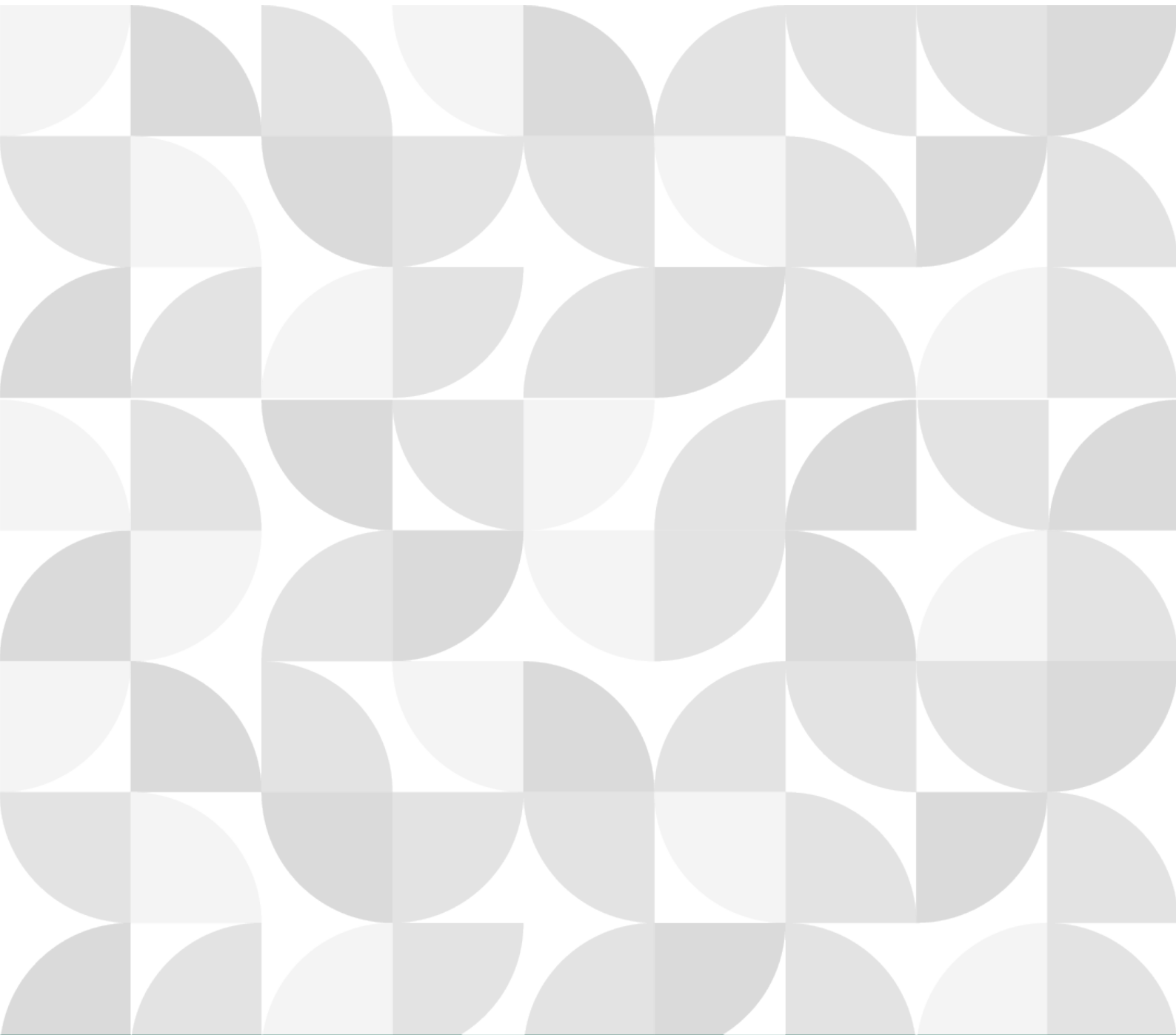
## 5.4. ETAT SANITAIRE DE LA FORÊT

Les impacts du changement climatique sont bien visibles en forêt domaniale de Cadarache.

Aucune attaque massive de parasites n'a été observée. En revanche, des chênes pubescents sont touchés par le dessèchement de leur houppier, conséquence des dernières années de sécheresse ou de l'âge élevé de ces arbres. Cela entraîne un phénomène dit de « descente de cime ».

Les plantations de pins noirs sont touchées par le phénomène de jaunissement de leurs aiguilles, assez important pour les arbres les plus gros.

Le document d'aménagement forestier, stratégie d'adaptation de la forêt au changement climatique pour les 20 ans à venir, est en cours de renouvellement en 2024.



# Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —